



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Votants
29	23	28

Date de la convocation
05 Juillet 2023

Séance du
11 Juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 11 juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HELLAL, le Maire.

**Étaient présents** : Mesdames CHOISNE, GILBERT, AUDINET, CHLAGOU, BLANC, BENHERRAT, BOURGNEUF, HOUSIEAUX, LAMRHARI, VIERIN, MAURY, GUILLAUME-MONNERY

Messieurs HELLAL, DIAB, PERNOT DU BREUIL, RECTON, DE MYTTENAERE, CAPRON, PERON, CABADET, NORTON, CRONIER, TILLY, LEONARD

**Étaient représentés** : Madame DAUZAT par Madame CHOISNE, Madame DE PAUW par Monsieur DIAB, Monsieur JOANNIN par Monsieur NORTON, Monsieur ERNULT par Monsieur TILLY

**Étaient absentes ou excusées**: Madame LHADI,

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, Madame LAMRHARI a été désignée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération 2023-07-11-03

### Approbation du projet de réhabilitation des Tennis

La commune de Margny-lès-Compiègne dispose d'un équipement sportif dédié au tennis. Il est situé au 194 rue Louis Gracin à proximité immédiate du stade Robert Dubois, de la salle des sports Aimé Dannel, de la maison des associations et des écoles maternelles et élémentaires E. Herriot.

Il est composé d'1 court couvert et de 2 courts extérieurs représentant une surface de 2 780m<sup>2</sup>. L'emprise totale du terrain est de 4 350m<sup>2</sup> propriété de la ville de Margny-lès-Compiègne.

**Le court intérieur :**

La construction du court intérieur date de plus de 30 ans et est faite entièrement en bac d'acier. Les flancs de la salle sont inclinés à la fois pour la résistance de la structure elle-même et face au vent. Les éclairages artificiels sont de très mauvaises qualités et les puits de lumière sont apportés par deux petits hublots positionnés en haut du toit.

La structure actuelle malgré de multiples réparations est dans un état détérioré et subie de nombreuses infiltrations.

De plus les aménagements intérieurs sont totalement inadaptés et vétustes voire inexistantes. Absence de vestiaires et de sanitaires pour les joueurs, et il n'existe pas de club house.

Le site est dépourvu de chauffage et n'est pas isolé.

### Les deux courts extérieurs :

Les courts extérieurs ont été créés en 1984 en résine. Même si une intervention a été réalisée en 2001 pour rénover la résine, les courts sont actuellement inutilisables : fissures sur la résine, sur les poteaux et sur la clôture. Ces terrains ne correspondent plus aux normes, ni aux conditions de la pratique du tennis. En effet, l'usure du terrain correspond à une utilisation de 20 années, ce qui permet de confirmer sa détérioration.

Le projet de développement du club de tennis est construit sur 5 axes majeurs :

- Un pôle tennis-loisirs,
- Un pôle enseignement (les nouvelles installations permettront une occupation de 70h à 80h/semaine dans le cadre des cours de tennis). Une section mini-tennis (- de 6 ans) devrait également voir le jour,
- Un pôle compétition,
- Un pôle animation,
- L'ouverture du club vers l'extérieur.

Malheureusement, le club perd depuis quelques années des adhérents malgré son dynamisme : Ceci s'explique notamment par la vétusté de l'équipement qui ne permet pas de jouer au tennis convenablement.

Afin de consolider le club et lui permettre de se développer en accueillant de nouveaux adhérents, il est devenu essentiel de réaliser des travaux d'ampleur sur l'équipement.

## **1. Projet**

Il est prévu la refonte totale du site :

- Reconstruction d'un nouveau bâtiment comprenant 2 courts intérieurs en résine avec une lumière naturelle accrue,
- Création de 2 courts extérieurs éclairés,
- Création de locaux côté accès, orientés sud-ouest avec clubhouse une entrée, un bureau, des toilettes, 2 vestiaires femmes et hommes, un local technique et un local matériel,
- Aménagements intérieurs (filets, chaises arbitres...),

La commune de Margny-lès-Compiègne a bénéficié des conseils de la Fédération Française de Tennis (FFT) pour la définition des éléments techniques du projet.

Enfin, le projet a été co-construit avec le club. Dans son étude, l'AMO a rencontré plusieurs fois le club afin de recueillir leurs attentes. Le club a également été reçu par les élus et les

services de la ville de Margny-lès-Compiègne pour affiner leurs besoins et dimensionner le projet.

## **2. Objectifs du projet**

Les objectifs généraux de ce projet sont :

- Disposer d'un équipement aux normes et adapter à la pratique sportive
- Permettre au club résident de se maintenir et de se développer
- D'ouvrir à des non-adhérents des créneaux spécifiques pour venir s'entraîner ou tout simplement s'amuser
- De permettre aux écoles, au collège, et au centre de loisirs de venir pratiquer un sport dans un lieu adapté

Montant du projet y compris les aléas et la partie photovoltaïque :

Honoraires (AMO- MOE- Divers) : 161 738 € HT

Travaux Tennis : 2 031 880 € HT

Aléas : 199 988 € HT

Installation photovoltaïque : 209 400 € HT

Total : 2 603 006 € HT

Vu l'avis de la commission de finances,

### ***Le Conseil Municipal,***

Entendu le rapport présenté par Monsieur CAPRON, Adjoint chargé de la Vie associative, des sports et de l'événementiel.

### ***Après en avoir délibéré, à l'unanimité***

- APPROUVE le projet de réhabilitation totale du complexe des courts de Tennis
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des différents financeurs au taux le plus élevé possible.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Ont signé les membres présents,

Pour copie conforme  
Le Maire,  
Bernard HELLAL